

# BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021

## *Études hors province de la langue minoritaire officielle*

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

### Objectif

Cette bourse d'études est offerte aux étudiants qui doivent quitter la province afin de poursuivre leurs études postsecondaires en français dans un programme qui n'est pas offert en français au Manitoba. La somme accordée couvrira une partie des coûts supplémentaires encourus en raison du déplacement, c'est-à-dire, l'hébergement et les frais de scolarité. Ce programme de bourse est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation Manitoba.

### Critères d'admissibilité

Le demandeur doit :

- être inscrit à quatre cours par semestre (24 crédits pour l'année) dont au moins trois sont offerts en français;
- être inscrit à temps plein dans un programme d'études offert dans un établissement postsecondaire francophone ou bilingue dûment agréé au Canada, mais hors du Manitoba, qui est approuvé par le ministre;
- être inscrit à un programme d'études qui n'est pas offert en français au Manitoba (les cours à distance sont inadmissibles).

Le demandeur doit aussi:

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être « résident manitobain », c'est-à-dire, avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins 12 mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.

### Montant de la bourse

Le montant maximum de la bourse est de 2 500 \$ par année. La bourse sera payée en deux versements.

Certaines bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien qui ont été versées à un individu sont à exclure du revenu sur sa déclaration d'impôts. Les bénéficiaires de bourse doivent communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour de plus amples renseignements.

### Conditions

La date limite de soumission des demandes est **le 31 mai**. Si la somme des demandes de bourse excède celle du budget, seules les demandes reçues avant la date d'échéance feront partie d'un tirage au hasard. Les demandes de bourse reçues après la date limite seront placées sur une liste d'attente selon l'ordre de réception. Elles seront considérées seulement lorsque toutes les autres demandes auront été traitées, et si le budget le permet.

Tout changement au programme d'études doit être signalé **immédiatement** à la Coordonnatrice des programmes de langues officielles au Bureau de l'éducation française au 204 945-6935 ou sans frais d'appel (au Manitoba) au 1 877 866-4242 ou par courriel à [languesofficielles@gov.mb.ca](mailto:languesofficielles@gov.mb.ca).

Le ministre de l'Éducation du Manitoba peut annuler, réduire ou exiger du bénéficiaire un remboursement, en totalité ou en partie, de toute bourse :

- si la demande de bourse contient une fausse déclaration ou une erreur;
- si toute ou une partie de la bourse a été utilisée à des fins autres que le paiement des frais liés au programme d'études;
- si un étudiant n'a pas maintenu le nombre de crédits ou de cours requis pour l'obtention de la bourse;
- si un rapport est reçu indiquant que l'étudiant n'a pas fait des progrès satisfaisants dans ses études;
- s'il estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

## BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021 (suite)

### Marche à suivre

1. Remplissez toutes les sections du formulaire de demande.
2. Remettez une **photocopie** de chacun des documents suivants :
  - votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;  
*Note : Cette bourse est imposable. Nous demandons alors le numéro d'assurance sociale afin de pouvoir émettre les documents aux fins de la déclaration de revenus.*
  - votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement si 2020-2021 est la première année où vous y êtes admis.  
*Note : Si l'étudiant n'a pas encore reçu sa lettre d'admission, il doit l'indiquer à la section 4D et soumettre le présent formulaire sans la lettre. La demande sera quand même examinée. Toutefois, l'étudiant doit nous envoyer une photocopie de cette lettre dès réception, afin de compléter son dossier.*
3. Soumettez votre demande ainsi que les documents requis par courriel ou télécopieur **au plus tard le 31 mai** à :

**Programmes de langues officielles**  
Bureau de l'éducation française

**Courriel**  
[languesofficielles@gov.mb.ca](mailto:languesofficielles@gov.mb.ca)

**Télécopieur**  
204 945-1625

**\*\***Veillez noter qu'une demande de bourse doit être soumise pour chaque année d'études.

Ce programme relève de la stratégie de promotion des langues officielles. Si vous avez besoin d'aide financière supplémentaire, veuillez vous adresser au Programme d'aide aux étudiants en composant le 204 945-6321 ou sans frais le 1 800 204-1685 ou visitez [www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor\\_fr.html](http://www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor_fr.html).

# BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021

## Études hors province de la langue minoritaire officielle

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

### 1 – Renseignements personnels

Nom de famille :	Prénom(s) :
Numéro d'assurance social (joindre pièce justificative) : - -	Langue maternelle : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre

### ADRESSE PERMANENTE

Adresse postale (numéro et nom de rue ou case postale) :			
Ville ou village :	Province :	Code postal :	Numéro de téléphone : -
Courriel :		Courriel alternatif :	

### PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Adresse postale hors province (numéro et nom de rue ou case postale) :			
Ville ou village :	Province :	Code postal :	Numéro de téléphone : -

### 2 – Citoyenneté et résidence permanente au Manitoba

Citoyen canadien     Résident permanent    (joindre pièce justificative)

### PROVINCE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je suis né au Canada et j'ai toujours demeuré au Manitoba. <i>Si vous avez répondu « Non », veuillez indiquer votre lieu de résidence avant d'arriver au Manitoba.</i> <i>Lieu : _____ Date d'arrivée au Manitoba : _____ Mois/Année</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je suis un résident permanent et le Manitoba est la seule province où j'ai habité depuis que je suis au Canada.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'année dernière, j'ai obtenu la Bourse d'études en langue française.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'année dernière, j'ai obtenu un prêt étudiant du Gouvernement du Manitoba.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'ai obtenu de l'aide financière <b>d'une province autre que le Manitoba</b> au cours des deux dernières années (y compris l'année 2020-2021).
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mes parents, gardiens ou répondants résident au Manitoba.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'étudiais à <b>temps plein</b> pendant les 12 derniers mois.

**Si aucune de ces situations ne correspond à la vôtre, décrivez votre situation dans l'espace ci-dessous.**

# BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2020-2021 (suite)

## 3 – Études et emplois précédents

**A** École secondaire : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_  
Début : / (Mois/Année) Fin : / (Mois/Année) Diplôme :  reçu  anticipé

**B** Établissement d'enseignement postsecondaire : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_  
Début : / (Mois/Année) Fin : / (Mois/Année) Diplôme ou certificat :  reçu  anticipé

**C** Le plus récent emploi, période sans emploi ou travail à domicile : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_  
Début : / (Mois/Année) Fin : / (Mois/Année)  temps plein  temps partiel  emploi d'été

## 4 – Programme d'études anticipé en 2020-2021

**A** Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

**B** Programme : \_\_\_\_\_

**C** Année du programme : \_\_\_\_\_ année d'un programme de \_\_\_\_\_ ans (p. ex., 1<sup>re</sup> année d'un programme de 3 ans)

**D** Durée des études :  
 Semestres d'automne 2020 et d'hiver 2021  Semestre d'automne 2020  Semestre d'hiver 2021  
Avez-vous fait une demande d'admission?  oui  non Avez-vous été admis?  oui  non

**E** Suivez-vous des cours à distance?  oui  non  
Si « oui », votre programme d'études exige-t-il un voyage hors province?  oui  non

**F** Êtes-vous inscrit à un minimum de quatre cours (pour au moins un semestre)  
dont au moins trois sont offerts en français?  oui  non

**G** Ce programme mène à l'obtention suivante :  
 Certificat  Diplôme  Baccalauréat  Pré-maîtrise ou Maîtrise  Doctorat

## 5 – Déclaration de l'étudiant

Je déclare que :

- tous les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques;
- je serai étudiant à temps plein dans le programme décrit ci-dessus à l'établissement d'enseignement indiqué;
- je ne reçois (ou ne recevrai) aucune bourse d'études, prêt ou autre aide financière dans le cadre du programme d'aide aux étudiants d'une province autre que le Manitoba;
- j'informerai immédiatement la Coordinatrice provinciale des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation française de tout changement d'adresse ou de tout changement à mon programme d'études.

J'autorise et je reconnais que :

- la Coordinatrice provinciale des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation française a le droit de demander et recevoir des renseignements d'organismes ou d'instances gouvernementales provinciales et fédérales ou auprès de toute autorité responsable si elle juge que cela est nécessaire aux fins de vérification de la demande ou d'enquête sur celle-ci;
- l'établissement nommé ci-dessus a le droit de transmettre, à la demande de la Coordinatrice provinciale du Bureau de l'éducation française, des renseignements se rapportant à mes études postsecondaires pour déterminer mon admissibilité à la bourse.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_